

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 023-6058/19/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement relative à l'achat d'outils d'analyse du carbone 14 du projet DAT'CARB d'Aix-Marseille Université/CEREGE- Approbation d'une convention MET 19/11122/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fédérant Aix-Marseille Université, le CNRS, l'IRD, le Collège de France et l'INRA, le CEREGE (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des géosciences de l'environnement), implanté sur le technopôle de l'Arbois, est une Unité Mixte de recherche de 240 chercheurs et ingénieurs qui travaillent sur 4 axes : climat, environnement durable, terre et planètes, ressources réservoirs hydrosystèmes.

Reconnues mondialement pour la qualité de ses recherches, les équipes du CEREGE développent de nombreuses collaborations avec les industriels soucieux de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.

C'est le cas du Groupe TOTAL, qui collabore depuis 2014 avec le CEREGE autour d'un outil de datation (la méthode uranium-plomb) appliqué à des carbonates diagenétiques dans différents types de réservoirs géologiques.

Ces analyses sont généralement assurées sur des phases carbonatées de tailles sub-centimétriques.

Les études et techniques développées par le CEREGE permettraient de dater des objets d'échelle micro-métrique, ce qui aurait pour conséquence de réduire la quantité de matière nécessaire pour assurer les analyses et de ne plus être destructeur pour les milieux.

La mise au point de cette nouvelle méthode de datation absolue des carbonates permettrait de résoudre nombre de questions encore en suspens, principalement dans 4 champs d'activité :

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

- La paléoclimatologie: datation absolue d'archives carbonatées (stalagmites, récifs coralliens) à des fins de reconstitutions de la variabilité climatique et des fluctuations du niveau marin.
- La paléontologie: datation de site à hominidés en milieu karstique (exemple de "Little Foot" et du "Cradle of humankind", d'Afrique du Sud).
- La tectonique: datation absolue des évènements tectoniques par datation des carbonates secondaires précipités dans les remplissages de fracture, fente de tension... Un des axes d'applications dans ce domaine est la reconstitution de l'histoire des chaînes alpines (Alpes, Himalaya).
- La géologie des réservoirs sédimentaires: reconstitution des histoires tectoniques, diagenétiques et des circulations fluides. Les applications sont multiples: depuis le stockage des déchets radioactifs ultimes et à vie longue en formation géologique, l'évolution des grands systèmes aquifères, la séquestration géologique du CO₂ et l'exploitation des ressources pétrolières.

Pour répondre à ces enjeux écologiques, Aix-Marseille Université, agissant au nom et pour le compte du CEREGE, souhaite mettre au point et faire l'acquisition d'une plateforme de datation in situ couplant un spectromètre à source plasma, haute résolution à une ablation Laser (LA-ICPMS-HR).

Le budget pour cet équipement est de 110 000 euros HT. Il se répartit comme suit :

-Métropole Aix-Marseille-Provence : 80 000 euros HT

-Financements privés : 30 000 euros HT

Afin de permettre le financement de ce projet, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence octroie une subvention d'investissement d'un montant de 80 000 euros à Aix-Marseille Université, tutelle porteur du projet pour le CEREGE et d'approuver la convention afférente. (N° Guichet Unique 2019-01232)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'Aix-Marseille Université, agissant au nom et pour le compte du CEREGE, sollicite la Métropole pour l'acquisition d'une plateforme de datation in situ couplant un spectromètre à source plasma, haute résolution à une ablation Laser (LA-ICPMS-HR) ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

- Que la Métropole entend répondre favorablement à cette demande et approuver une convention pour l'attribution d'une subvention d'investissement relative à l'achat d'outils d'analyse du carbone 14 du projet DAT'CARB d'Aix-Marseille Université/CEREGE.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement au profit d'Aix-Marseille Université pour financer l'achat d'une plateforme de datation in situ pour un montant de 80 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement opération budgétaire 4581162905 nature 4581 fonction 61 autorisation de programme DI9052AP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART